

Question de **CeM** n°39



Des voitures partagées dans des communes de taille moyenne. Comment s'y prendre ?

La Conseillère en mobilité de Court-Saint-Etienne interrogeait récemment le réseau des CeM à propos de la mise en place, par la commune, d'une station de voitures partagées : quelles procédures, quels marchés publics pour choisir un prestataire, quel type de convention liant la commune à ce dernier... Quelles villes et communes wallonnes ont déjà mis en place ce type de service à la population et, en particulier, des « petites » communes se sont-elles lancées dans ce défi ?

Voilà un sujet qui peut paraître un peu marginal... car la voiture partagée décolle encore trop doucement... Et pourtant, diverses initiatives pointent à l'horizon, même dans des communes de taille moyenne, voire des petites communes. Nous ne rappellerons pas ici tout l'intérêt de ce concept, mais pointerons juste un élément... à savoir que, **en moyenne, un véhicule reste 90 % de son temps en stationnement**. Bien d'autres avantages sont encore à épinglez, et **la voiture partagée constitue une solution parmi d'autres, dans un porte-feuille de déplacements alternatifs à mettre en place ou à promouvoir**, s'inscrivant globalement dans la politique mobilité de la commune.

Quelle réponse une commune peut-elle apporter pour offrir ce type de service à ses citoyens ? Pour alimenter correctement cette question et faire un tour complet de ses différentes facettes, la préparation d'un petit dossier est nécessaire. Celui-ci est programmé dans les prochains mois. En attendant, voici quelques exemples en Wallonie, et donc, les premiers éléments de réponse.

On distingue deux grands cas de figure de partage de voiture. Un particulier ou une entreprise publique ou privée partage son ou ses véhicule(s) avec d'autres personnes ou d'autres entreprises¹, passant généralement - mais pas obligatoirement - par une plateforme qui gère ce partage. Ou bien, une organisation d'autopartage propose un parc de véhicules de petite ou de plus grande taille à partager selon un système qui s'apparente davantage à de la location de courte durée. À l'intérieur de ces deux grandes catégories, des variantes sont encore possibles.

Et la commune dans tout ça ? Comment peut-elle contribuer et/ou dynamiser cette pratique ? Nous évoquons dans cet article quelques exemples dans lesquelles des communes ne dépassant guère 30 000 habitants sont, d'une façon ou de l'autre, partie prenante du projet, soit en partageant des véhicules communaux avec des citoyens via une plateforme, soit via une organisation d'autopartage, soit via une autre formule. Elles ont aussi un rôle important à jouer pour faire connaître cette pratique au sein de leur territoire.

À Nivelles

La Ville de Nivelles (+/- 28 800 habitants) met à la disposition de ses citoyens une voiture partagée Wibee à la gare. En outre, dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier, elle a négocié, avec le promoteur Thomas&Piron la création d'une station constituée de deux véhicules Cambio dans le cadre d'une charge d'urbanisme. Opérationnelle depuis 2019, Ceux-ci sont accessibles à tous, habitants ou non du complexe.

¹ Voir ainsi les plateformes de partage de véhicules entre particuliers, cozywheels (ex-cozycar), weshare.be : coopérative fondée par wibee, getaround.be (ex drivy)...

À Genappe

Depuis cet automne, les citoyens de Genappe (+/- 15 500 habitants) peuvent réserver un des deux véhicules électriques sur la plateforme « automotorshare ». La commune contribue financièrement au système, mais le montant fixé diminue en fonction de l'utilisation du service, jusqu'à arriver à un coût nul si tout va bien... Ces véhicules électriques sont aussi utilisés à titre gratuit pour des déplacements professionnels des membres du personnel communal, du CPAS, de la Maison des jeunes, du Syndicat d'initiative et du Centre culturel.

À Ottignies-Louvain-la-Neuve

Si la ville universitaire (31 322 habitants) dispose déjà plusieurs stations Cambio en différents points stratégiques de la commune, le Collège a l'ambition de développer l'offre en véhicules partagés sur son territoire en installant au moins une voiture dans chaque quartier. Il faut également signaler la présence dans la commune de plusieurs véhicules Wibee. Deux de ceux-ci sont à l'initiative de la Ville qui les finance en partie afin que l'offre précède la demande.

À Ciney

Cette petite commune (19 000 habitants) a accueilli en 2009 un premier véhicule Cambio à proximité de la gare. Suite au succès rencontré, trois voitures sont désormais disponibles, dont deux à la station de la gare.

À Héron

La commune d'Héron (+/- 5 500 habitants) propose de partager deux de ses véhicules avec ses habitants. Pour quelques heures le soir ou bien le week-end, deux voitures du CPAS, de 5 et de 8 places peuvent être réservées via la plateforme de partage de véhicules Cozywheels. En journée, durant la semaine, ces véhicules sont utilisés par les services du CPAS.

À Gembloux

Cambio est disponible à Gembloux (+/- 26 000 habitants) pour ses abonnés, à la station "Gare" à la gare de Gembloux, à la station "Gare-Poste" avenue de la Faculté d'Agronomie et à la station « Centre-Ville » rue du Huit Mai.

En Région germanophone

Fahrmit est la centrale locale de mobilité qui regroupe les 9 communes constituant la Région germanophone. En partenariat avec la coopérative Courant d'Air, la Centrale locale « Fahrmit ASBL » propose une voiture électrique depuis juin 2017. La voiture a un parking réservé au « Büchelturm » à Saint Vith. Avec plus de 76 000 habitants... mais un territoire peu dense, cet exemple mérite aussi d'être évoqué.

Qu'elle soit initiatrice ou non de ce service, la ville ou la commune est invitée à en faire régulièrement la promotion. L'exemple de Malines², déjà évoqué dans le précédent numéro du Cemaphore, est particulièrement inspirant à cet égard.

La liste d'exemples présentés ci-dessus n'est sans doute pas exhaustive. Merci déjà aux lecteurs de compléter nos informations le cas échéant via l'adresse reseau-cem@spw.wallonie.be. Comme évoqué en début d'article, cette problématique sera prochainement approfondie, décodant cahier des charges, conventions... et toutes autres questions utiles.

² La Ville de Malines propose notamment une formation en ligne d'une heure qui présente le paysage de la mobilité partagée malinois (et flamand) : un bel exemple d'interaction entre des pratiques privées vertueuses et une implication du secteur public. Cfr. le Cemaphore 155 – rubrique D'ici – d'ailleurs.

